



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 81848

Texte de la question

M. Franck Reynier alerte M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le traitement social du chômage et notamment la création de 100 000 nouveaux contrats aidés. Après l'annonce d'un dérapage fiscal de 10,69 milliards d'euros pour l'année 2014, et de 54 000 demandeurs d'emplois supplémentaires, toute catégorie confondue, pour le mois d'avril 2015, il a été décidé de renforcer le traitement social du chômage par la mise en place de 100 000 nouveaux emplois aidés. Or, selon une étude publiée en septembre dernier par le ministère du travail, seul un bénéficiaire de contrats aidés sur trois dans le secteur non marchand et deux sur trois dans le secteur marchand, avait trouvé un emploi durable six mois après leur sortie du dispositif. Certes les contrats aidés permettent à beaucoup de jeunes gens sortis du système scolaire sans diplôme d'obtenir un emploi, notamment à travers les contrats d'avenir, mais le contrat aidé reste un levier temporaire qui pose la question de l'après. On ne peut pas garantir une situation plus stable que celle offerte par un emploi d'avenir ou en emploi accompagné, si le marché de l'emploi privé n'est pas au rendez-vous. Afin de ne pas multiplier ces contrats précaires il faut réserver les contrats aidés à des publics plus ciblés éprouvant de grandes difficultés d'insertion, et favoriser l'apprentissage, dispositif qui a déjà fait ses preuves dans l'accès à l'emploi. Par conséquent, il lui demande d'envisager la refonte de la politique de l'emploi actuelle en s'inspirant du modèle danois de « flexicurité », et d'adopter un compromis entre ce modèle et le modèle français de surprotection qui s'exerce aujourd'hui sur les contrats à durée indéterminée au détriment des autres contrats.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81848

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4731

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)